

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine<sup>1</sup>.

## Aménagement paysager - Collège Mont-Saint-Louis

A11-AC-04

Localisation :	1750, boulevard Henri-Bourassa Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine de l' <i>Ancien village du Sault-au-Récollet</i> Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle <i>Ancien village du Sault-au-Récollet</i>
Reconnaissance provinciale :	Le bâtiment principal du collège Mont-Saint-Louis est classé monument historique <i>La maison Saint-Joseph du Sault-au-Récollet</i> (1979-06-26)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, parce que la propriété est située dans le site du patrimoine de l'*Ancien village du Sault-au-Récollet* et que le bâtiment principal du collège Mont-Saint-Louis est classé monument historique.

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaliser la phase 4 d'un réaménagement complet des espaces extérieurs du collège situés aux abords du boulevard Henri-Bourassa, comprenant huit pilastres encadrant les quatre accès à la propriété ainsi que des plates-bandes entourant ces pilastres et des haies d'arbustes longeant la propriété sur toute sa longueur.

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet doit obtenir l'avis du comité consultatif d'urbanisme, instance consultative de l'arrondissement. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine doit également donner son autorisation.

### HISTORIQUE DES LIEUX

En 1852, l'homme d'affaires Olivier Berthelet et le curé Jacques-Janvier Vinet font don au père Félix Martin, alors procureur des jésuites, de terrains situés au Sault-au-Récollet afin d'y établir un noviciat. Le corps du bâtiment

<sup>1</sup>Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

central, un édifice d'inspiration néoclassique dessiné par le père Félix Martin, est complété en 1853. L'aile située à l'est du corps central et l'aile ouest sont respectivement construites en 1870 et en 1890 et composent un ensemble symétrique. L'aile du juvénat est érigée en 1920. Le noviciat quitte la maison Saint-Joseph en 1960 et les édifices conventuels sont vendus en 1962 au collège Saint-Ignace, une institution fondée par les jésuites et qui dispense le cours classique. L'aile ouest construite en 1890 est alors démolie et, l'année suivante, une nouvelle entrée centrale et une aile sud sont construites.

En 1969, c'est au tour du Collège Mont-Saint-Louis, institution privée d'enseignement secondaire fondée en 1888 par les Frères des Écoles Chrétiennes et située au 244 de la rue Sherbrooke Est, d'occuper les lieux. Le collège est déménagé grâce à des fonds privés dans les bâtiments du collège Saint-Ignace, qu'il occupe encore aujourd'hui. Un gymnase est ajouté en 1974. La maison Saint-Joseph est classée en 1979 à titre de monument historique par le gouvernement du Québec et restaurée au cours des années 1981 et 1982. Un terrain multisports est implanté à l'arrière du collège en 2008. Un important projet de réaménagement des aires de circulation et de stationnement et des espaces extérieurs à la disposition des étudiants et des professeurs, est élaboré en 2009 et doit être réalisé par phases. Ce projet a fait l'objet d'un avis du CPM en date du 26 mai 2009 (avis A09-AC-06). La quatrième phase du projet porte sur les aménagements à réaliser le long du boulevard Henri-Bourassa. Ceux-ci comprennent des pilastres en pierre calcaire entourés de plates-bandes qui sont disposés de part et d'autre des quatre accès véhiculaires du site et des haies basses longeant le boulevard sur l'ensemble de la propriété.

---

## ANALYSE DU PROJET

Le CPM s'est prononcé en 2011 sur l'implantation d'appareils sur socle résultant de l'enfouissement des fils électriques à l'entrée du stationnement du personnel situé le long du boulevard Henri-Bourassa à l'ouest du Collège, et sur les aménagements destinés à masquer la vue sur ces appareils à partir du boulevard (avis A11-AC-02). Le CPM était défavorable à l'emplacement envisagé ainsi qu'aux aménagements proposés. Il estimait qu'implanter ces appareils dans un secteur très visible depuis la voie publique, entraînant la plantation de végétaux destinés à les masquer depuis le boulevard, produirait un impact très négatif. De plus, les conifères hauts et foncés proposés pour masquer les appareils attireraient au contraire l'attention.

Le CPM estime que les interventions sur ce site d'une grande valeur patrimoniale doivent respecter les éléments qui contribuent à une telle valeur. Ces derniers sont la sobriété des buttes en pelouse, la prépondérance des arbres feuillus ainsi que le maintien de la vue vers l'ensemble bâti du Collège depuis le boulevard. Aussi, les aménagements destinés à limiter l'impact visuel associé à l'insertion de nouveaux objets ne doivent pas attirer l'attention sur eux mais, au contraire, se fondre dans le paysage environnant.

C'est pourquoi il salue la nouvelle proposition, constituée de pilastres discrets et d'une haie uniforme que le propriétaire s'engage à maintenir à une hauteur maximale de 90 cm, qui s'inscrit dans l'esprit de la recommandation qu'il avait formulée en 2009 (avis A09-AC-06). Il apprécie également que les végétaux destinés à masquer la vue vers les appareils résultant de l'enfouissement des fils électriques soient discrets et bas, se fondant ainsi dans le paysage environnant et ne compromettant ni la valeur patrimoniale du cadre bâti ni la prédominance de la composition d'ensemble formée des buttes gazonnées, des bâtiments et des arbres matures.

---

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au réaménagement des espaces extérieurs du collège Mont-Saint-Louis en bordure du boulevard Henri-Bourassa, tel que proposé.

La présidente,

### **Original signé**

Marie Lessard

Le 20 décembre 2011.